

Tour Ile aux Moines

Société des Régates de Vannes Grade 5B

15 Août 2022 Ile aux Moines

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux de la SRVannes (srvannes.fr) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les Règles d'Equipement des Voiliers
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix ou par VHF.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : srvannes.fr le 11 Août au plus tard.

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra reporter ou annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant au tour de l'île aux Moines, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

4.1 L'épreuve est ouverte aux : Dériveurs, Guépards, Caravelles, Traditionnels, Catamarans, Quillards, Multi 2000, Osiris, Windsurfer et Wingfoil

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile annuelle ou temporaire

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à srv.vannes@gmail.com jusqu'au 14 Août 2022.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site de la SRV :

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 08 Août 2022	Droits après le 08 Août 2022
Toutes classes	<i>Par bateau:</i> 30 €	40 €
Dériveurs solitaires	<i>Par bateau :</i> 20€	30 €
Planches et Wing	<i>Par support:</i> 20 €	30 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Compte tenu des restrictions sanitaires, il n'y aura pas de confirmation d'inscription. Les modifications au bulletin d'inscription doivent être transmises par mail srv.vannes@gmail.com avant le 14 Août 2022.

7.2 Des Contrôles de l'équipement et de jauge pourront être effectués à l'arrivée.

7.3 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Toutes les classes</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

7.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h30

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit pouvoir présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

8.2 Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Tous les compétiteurs doivent porter en permanence un gilet de flottabilité homologué. Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord

10 LIEU

10.1 Le plan de la Zone de course est fourni en annexe

11 LE PARCOURS

Il s'agit du tour de l'île aux moines, à effectuer une ou plusieurs fois, en respectant toutefois quelques marques de chenal.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes : La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

Il y aura :

Un classement Dériveurs en temps compensé

Un classement Dériveurs Skiffs en temps compensé

Un classement dériveurs traditionnels en temps réel

Un classement Guépards en temps réel.

Un classement Catamarans en temps compensé

Un classement Osiris en temps compensé

Un classement Multi 2000 en temps compensé

Un classement Quillards de compétition en temps compensé

Un classement Wing Foil en temps réel

Un classement Wind Foil en temps réel

Un classement raceboard en temps réel

Un classement Windsurfer en temps réel

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction

13.1 *Une* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRV.
- 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 16 PROTECTION DES DONNÉES**
- 16.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2 Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 17 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 18 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit : Au premier de chaque classe.
- 19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter SR Vannes
Celine BOLEAT 06 26 73 49 70
Claudine GALEY 06 19 99 59 76
Courriel : srv.vannes@gmail.com